



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le 14 mai 1946 à 11 h. 15.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *M. L. Claret,*
de Avenue Anatole France, à Colombes (France),
représenté par M. J. Vander Pijpeghen, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Système de fermeture,*

qu'il déclare avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée
en France le 17 novembre 1945 au nom de la société
Le Plume d'Or, dont il est l'ayant-droit.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 juin 1946

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général du Commerce,

E. Caran

Belgique
"Bague"

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET d'invention n° 465190

DEMANDE DÉPOSÉE, le 14. V. 1946
BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 29. VI. 1946

BREVET D'INVENTION

SYSTEME DE FERMETURE

de M. Lucien CLARETIER

Priorité d'une demande de brevet déposée en France le 17 novembre 1945 au nom de la société : La Plume d'Or.

La présente invention a pour objet un mode de fermeture par fixation sur une pièce cylindrique quelconque d'une autre pièce s'emboîtant sur elle à la façon d'un capuchon ou couvercle. Elle s'applique en particulier à la fixation des capuchons des stylos, porte-plumes réservoirs et porte-mines.

Dans les dispositifs de ce genre habituellement employés, le capuchon est vissé ce qui oblige pour le mettre ou le retirer, à des mouvements relativement compliqués.

Conformément à la présente invention, la fixation est obtenue par le simple appui élastique sur l'intérieur du couvercle d'une bague fendue logée dans une rainure de la pièce mâle. Cette bague peut être en bronze phosphoreux, acier ou tout autre métal, alliage ou matière possédant une élasticité suffisante.

Le capuchon, ou d'une manière générale la pièce femelle, est intérieurement cylindrique. On peut également prévoir dans certains cas une très légère conicité, notamment à l'entrée pour permettre une plus facile introduction.

La bague présente de préférence des chanfreins ou congés circulaires pour permettre un engagement aisé du capuchon sur la pièce à obturer; elle peut, d'autre part, présenter

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
22 MAI 1946
BREVETS

/.....
[Signature]

.....

des stries longitudinales destinées à l'évacuation de l'air contenu dans le capuchon. Dans le mouvement de décapuchonnage sur un porte-plume par exemple, le vide formé à cet instant produirait une aspiration de l'encre vers la plume et son écoulement à l'intérieur.

A titre d'exemple et pour faciliter l'intelligence de la présente description, on a représenté au dessin annexé une application de l'invention à la fermeture d'un stylographe ou analogue.

Dans cet exemple, la gorge 1 de la partie mâle dans laquelle est disposée la bague fendue 2 est aménagée de manière à assurer une plus grande facilité de montage à la jonction de deux parties 3 et 4 dont l'assemblage constitue le stylographe.

Cette bague comporte des chanfreins tels que 5, 5' permettant une plus facile mise en place du capuchon 6. Celui-ci est d'un diamètre intérieur légèrement supérieur à celui de la pièce 4, mais légèrement inférieur au diamètre extérieur que présente la bague 2 lorsque celle-ci est libre de se détendre. De la sorte, quand on enfonce le capuchon 6, il comprime la bague élastique 6 en la resserrant à un diamètre moindre, grâce à l'action de son rebord 7 sur le chanfrein 5' ; il glisse ensuite sur le méplat extérieur de la bague 2 qui frotte contre la paroi intérieure du capuchon. Le maintien en place du capuchon résulte de ce simple frottement de la bague.

On pourrait toutefois améliorer encore la fixation du capuchon en prévoyant sur sa face intérieure, à une hauteur correspondant à la position de fermeture, une rainure ou analogue dans laquelle tomberait la bague élastique 2.

On pourrait également, sans sortir du cadre de la présente invention, disposer la bague dans une gorge ménagée sur la paroi intérieure de la partie femelle, la rainure étant prévue sur la partie mâle.

JW

REVENDEICATIONS

1 - Fermeture de porte-plumes réservoirs et analogues caractérisée par l'interposition entre le corps du porte-plume et le capuchon d'une bague élastique fendue, logée dans une rainure pratiquée sur l'une de ces deux parties et s'appuyant élastiquement contre la paroi de l'autre.

2 - Dispositif suivant la revendication 1 dans lequel la bague élastique est logée dans une rainure pratiquée dans le corps du porte-plume.

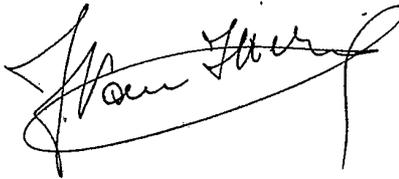
3 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 et 2 dans lequel la bague comporte des chanfreins circulaires pour permettre la plus facile mise en place du capuchon.

4 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3 dans lequel la bague comporte des stries disposées dans le sens de la longueur du porte-plume, pour permettre l'évacuation de l'air.

BRUXELLES, le 14 mai 1946

P. Pon. *Lucien Claret*

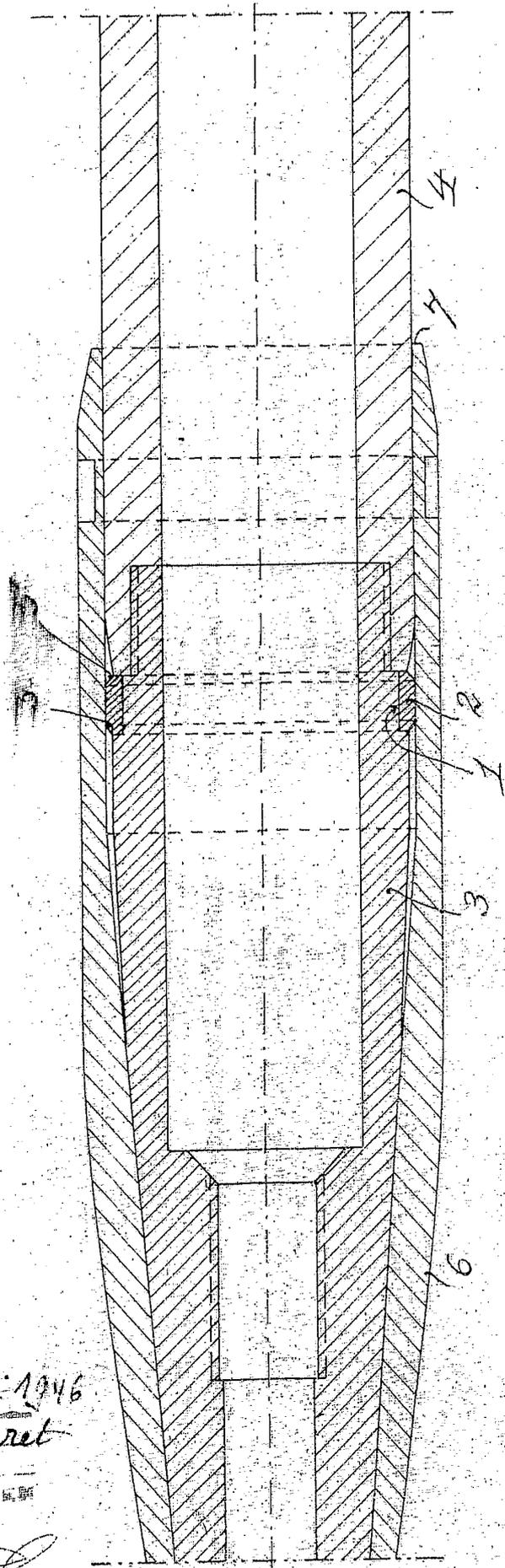
P. Pon. G. VANDER HAEGHEA



5.190

Lucien Claret

465190



14 mai 1946

Lucien Claret

Henri Thorey

BUREAU CENTRAL DE RECHERCHES
 20000 PARIS
 20000 PARIS
 1946

4